



## Licenciement sans cause réelle ni sérieuse.

Par **lionelh**, le **23/01/2012** à **22:10**

Bonjour,  
bonjours MAÎTRE , j'ai eu un accident de travail il y a quelque mois,  
mon employeur a masqué mon accident de travail, il a fait la déclaration que j'avais pris une charge sur le pied, hors que sais mon collègue qui ma arraché le pied avec une mini-pelle et il n'a pas de caces.  
j'ai eu plus d'un mois arrêt de travail, et après j'ai due passer la visite médical du travail pour la reprise.  
quand j'ai eu ma visite du travail mon employeur ma dit que je ne travail pas aujourd'hui et demain et que je serrais comme même payer.  
deux jours après je reçois un courrier recommander d'une convocation à un entretien préalable qui me dise que je suis un danger pour mes collègue et moi même et que je suis dispensé de me présenté à mon poste de travail jusqu'à nouvel ordre, et que mon salaire étant toute fois maintenu.  
au rendez-vous ils me reproche des fautes faite sur les chantiers,sachant que sur les chantier nous somme par équipe de 2 voir 4, je suis le seul a prendre.  
il me reproche mon A.T qu'ils ont due modifier pour éviter une inspection du travail.  
et que je suis un danger pour tout le monde dans la société.

personne ne veut me faire d'atestation dans la socity ils ont tous peurs.  
que puis je faire pour gagner au prud'homme?

merci de votre soutien.

Par **edith1034**, le **24/01/2012** à **07:42**

BONJOUR

contactez d'urgence un avocat

vous subissez un accident de travail maquillé en licenciement pour faute

pour tout savoir sur l'aide juridictionnelle

<http://www.fbls.net/aide-juridictionnelle.htm>

pour tout savoir sur les accidents du travail et le licenciement

<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>

Par **lionelh**, le **24/01/2012 à 08:06**

bonjour, edith1034

merci de votre réponse,

j'ai pris un avocat et il ma dit que on ne peut pas revenir sur l'accident car avec l'employeur il était convenue comme ça.

mais j'ai garder les chaussures de sécurité qui montre bien un arrachement.

Par **pat76**, le **24/01/2012 à 15:38**

Bonjour

L'inspection du travail avait été informée de l'accident?

Quand a eu lieu l'accident?

A quelle date avez vous paasez la visite de reprise et qu'a déclaré exactement le médecin du travail.

Pendant l'entretien préalable, vous avez été assité par un conseillé?

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

A quelle date avec vous reçu la lettre de convocation à l'entretien préalable et a quelle date a eu lieu cet entretien?

Par **lionelh**, le **24/01/2012 à 18:45**

Bonjour, merci de votre réponse.

L'inspection du travail avait été informée de l'accident? NON, comment je peux demander une expertise.

Quand a eu lieu l'accident? fin aout

A quelle date avez vous paasez la visite de reprise et qu'a déclaré exactement le médecin du travail.début octobre

Pendant l'entretien préalable, vous avez été assisté par un conseillé? NON car ils prenne partie du patron.

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise? OUI

A quelle date avez vous reçu la lettre de convocation à l'entretien préalable et a quelle date a eu lieu cet entretien? 3 jours après ma visite médical apte a reprendre le travail.

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **14:45**

Bonjour

Vous pourriez indiquer des dates précises afin de vérifier si le délai de procédure pour l'entretien préalable et l'envoi de la lettre de licenciement a été respecté?